

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-001 portant nomination d'un Secrétaire Général Administratif de l'Assemblée Nationale, Mr. Hassan Guelleh Guedid

n° 2009-001

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
4 février 2009

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2009

Date du numéro
15 mars 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992, plus particulièrement en ses articles 7 et 55

VU La Résolution n°5/AN/06/5ème L du 28/01/06 portant Nouveau Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, notamment en ses articles 95 alinéa 1er et 101

VU La Résolution n°1/AN/98-4ème L du 05 février 1998 portant nomination d'un Secrétaire Général par intérim à l'Assemblée nationale

VU L'Arrêté n°93-0578/PR/FP du 07 juin 1993 portant nomination d'un Secrétaire Général Adjoint à l'Assemblée nationale

VU Le Décret n°96-0147/PRE/FIN du 16 décembre 1996 relatif aux indemnités, logements administratifs et aux avantages en nature

VU Le Décret n°089-062/PRE du 29 mai 1989 relatif au Statut particulier des fonctionnaires ; Après consultation et avis du Bureau de l'Assemblée nationale, réuni le 04 février 2009 ; Et sur sa proposition.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

Monsieur Hassan Guelleh Guedid, administrateur civil, 1^o classe-1^o échelon du corps de l'Administration générale, précédemment Secrétaire Général Adjoint de l'Assemblée nationale en vertu de l'Arrêté n°93-AN-0578/PR/FP du 07 juin 1993 ci-dessus référencé est nommé Secrétaire Général Administratif de l'Assemblée nationale.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de l'Assemblée Nationale

IDRISS ARNAOUD ALI